

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

*Assistait : M.GREUEZ*

*Pouvoirs : Chantal DESENCLOS à Alain SOUMILLON*

APPROBATION DU P-V DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE A L'UNANIMITE

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Ariane PLANCHON

Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY

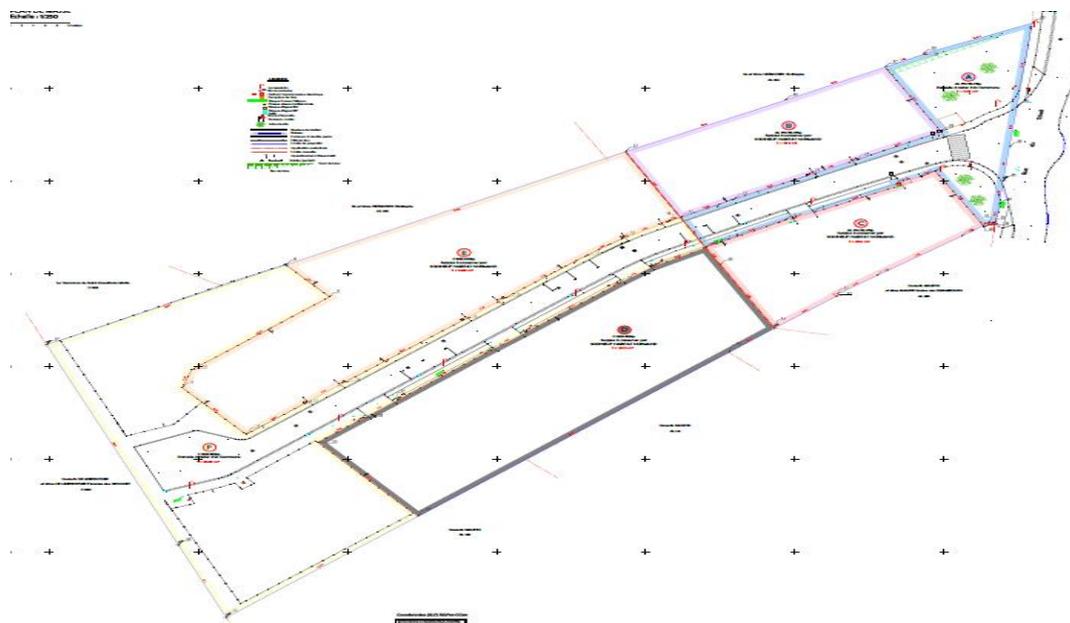
\* \* \*

### LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

#### N° 2021-22 : SODINEUF – RETROCESSION DE VOIRIES :

M. le Maire expose qu'il avait été convenu avec SODINEUF de procéder, après livraison des 16 logements et la fin du chantier, à la rétrocession des voiries, bassins et espaces verts.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement « Le CLOS MOISMONT, rue Georges Dron » dans le domaine public.



Vu les documents transmis par le bailleur, et notamment le plan de division,

Vu l'acte d'acquisition des terrains,

Vu la délibération en ce sens de SODINEUF en date du 21 avril 2021,

BOULENGER Raynald	✓
ADAM Murielle	Abs
ADJERAD Catherine	✓
BISSON Arnaud	✓
DESENCLOS Chantale	PVR
DUVAL Benoît	Abs
HENIN Julien	Abs
JACQUES Laurent	✓
LAURENT Céline	Abs
LEVASSEUR Edith	✓
OLANIER Jean-Pierre	✓
PLANCHON Ariane	✓
QUESNEL Sébastien	✓
SOUMILLON Alain	✓
VORREITER Séverine	✓

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accepter le rachat l'euro symbolique pour la rétrocession des parcelles AL 171-172-173p pour une contenance de 1103 m<sup>2</sup>, et les parcelles C1522-1523p pour 3249m<sup>2</sup> ; soit un total de 4352 m<sup>2</sup>.
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de SODINEUF ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement.

*M. le Maire rappelle que pour la réalisation du lotissement ; la commune avait racheté le terrain « Maupin », qu'elle avait avancé les frais liés à la démolition mais que ceux-ci ont été remboursés, puis les terrains ont été vendus à SODINEUF, pour une valeur de 7€ / m<sup>2</sup>.*

*Les élus échangent sur les « finitions » à apporter, notamment la nécessité de grillager les bassins, et réfléchir à un éco pâturage sur le petit bassin.*

*Une rencontre avec Mme Bertrand de SODINEUF est prévue pour faire un point sur les locations en cours et le fonctionnement du lotissement. La commune devra certainement de nouveau rétrocéder un bout de jardin à SODINEUF pour la greffer à une parcelle. Cette opération aura permis l'arrivée d'une cinquantaine d'habitants, et a également engendré un flux vers l'école d'une dizaine d'enfants.*

#### N° 2021-23 : REFUGE ANIMALIER – AVENANT N°4 A LA CONVENTION

M. le Maire rappelle qu'une convention d'accueil des animaux errants et/ou dangereux est en cours avec le PLATEAU DES CAPUCINS.

Compte tenu de la crise sanitaire, la CCVS a proposé à la structure de prolonger d'un an la durée de la mise à disposition de la maison de l'aérodrome, soit jusqu'au 31 juillet 2022, en contrepartie de l'exercice de la mission fourrière à l'égard des communes membres.

L'occupation de ce terrain fera probablement l'objet, après ce terme, d'une mise en concurrence.

Pour notre commune, l'avenant n°3 courait jusqu'au 31 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE de reconduire d'un an cette mission.

*Alain Soumillon propose d'acheter un détecteur de puces. Sébastien Quesnel évoque qu'il doit exister une application sur smartphone.*

#### N° 2021-24 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AA134 – « EMPLACEMENT RESERVE N°2 de la Rue du Moulin

M. le Maire rappelle que l'emplacement réservé (art. L 151-41 du code de l'urbanisme) est un emplacement déterminé par un PLU, destiné à une fonction d'intérêt public et provisoirement soumis à un statut spécial dans l'attente de sa destination future. Il s'agit d'une « option » que prend l'administration sur un terrain qu'elle envisage d'acquérir dans un but d'intérêt général (voies et ouvrages publics, espaces verts, etc.).

Pour l'acquérir, il faut s'entendre avec le propriétaire, éventuellement exercer un droit de préemption si celui-ci cherche à le vendre à un tiers ou, en dernier recours, engager une procédure d'expropriation. L'acquisition peut donc se faire :

- à l'amiable, dans ce cas, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard 2 ans à compter de la réception en mairie de la demande (C. urb., art. L 230-3) ;

- ou, en cas de désaccord, par le juge de l'expropriation qui prononce alors la fixation du prix.

Dans le cas présent, cet emplacement réservé a été inscrit au POS en 2007. Il s'agit de le régulariser, puisque lors de l'aménagement de la rue du Moulin (2014/2015), la noue a été créée.

*Vu le projet de vente de terrains établi pour M.BOVIN, rue du Moulin en terrain à bâtir,  
Vu l'emplacement réservé n°2 défini au PLU dans l'optique de réaliser une noue d'infiltration,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Procéder à l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle AA 134, détachée de la parcelle initiale AA125
- De lever parallèlement l'emplacement réservé n°2 afin d'autoriser le permis de construire,
- D'Autoriser M. le Maire et/ou son premier adjoint de mener toutes les démarches afférentes, ainsi qu'à signer l'acte de vente.

## INFORMATION

### S.D.A.G.V. – MOTION DE CENSURE RELATIVE A LA CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. le Maire donne lecture de la motion adoptée par la commune de Criel/Mer, désapprouvant le projet d'implanter une aire sur leur territoire. Depuis, le projet sur le site concerné n'est plus d'actualité.

A défaut d'accord entre la CCVS et la CCV, il reviendra au Préfet de trancher. La CCVS est plutôt défavorable à ce que le site soit à proximité du PAE Bresle-Maritime. Récemment, 1500 litres de carburants ont été dérobés chez Sommalev.

Sur la commune cette année, une petite communauté est arrivée en septembre, au stade, alors que les empierrements venaient d'être levés la veille. M le Maire les a reçu avec Alain, poliment. Le groupe s'est engagé à partir avant le match de football du dimanche, ce qu'ils ont fait.

### CREATION D'UN ARBORETUM

M. le Maire évoque les réflexions au sujet de l'aménagement du « Jardin du curé » en face de l'école. L'objectif serait d'en faire un jardin pédagogique, en y installant : fruitiers, arbres pour oiseaux, plantes aromatiques, éventuellement une mare, avec un cheminement central.

Pour le financement, un devis a été demandé à Compagnons des Saisons (120 espèces, 2890€) et la Compagnie Nationale du Rhone. ENERGIE TEAM a été sollicité également, dans le cadre de leur opération « Planton des arbres pour lutter contre le réchauffement climatique », visant à planter des arbres à proximité des parcs éoliens.

## POINTS DIVERS

### M. le Maire informe le Conseil Municipal de divers points :

\* **CITY STADE** : reste à installer les jeux pour enfants, éclairages à régler, caméra à installer.

Coté travaux : TPB a repris les enrobés cet été ; CASAL SPORT a du recolorer la piste, resceller les filets, reprendre les bancs assis-debout. Les agents communaux ont réalisé l'engazonnement ainsi qu'un bordurage.

Les élus s'interrogent sur la manière de mettre à disposition le filet et les équipements : casier à clé ou à code, personne référente, etc. Pour le moment, l'équipement est très occupé, mais exclusivement pour du football. Une solution sera apportée en fonction également des demandes.

\* **Bornes de recharges** : en 2020, 5 connexions sur le parking église.

\* **Remerciements au Conseil Municipal** : Partage Sénégal ; M.Mme Didier Delattre, M.Mme Jean-Pierre Olanier, ...

## TOUR DE TABLE

### A.BISSON :

-> **Gazette Croisienne** qui va être distribuée prochainement. Prochaine parution en fin d'année d'un bulletin réservé aux associations, format A4, avec en parallèle une gazette spécifique pour les élus, si ces derniers en sont d'accord.

-> **Salon du Livre** : Fred COCONUT a réussi à fédérer plusieurs auteurs pour le dimanche 6 février 2022. On a découvert également des auteurs locaux, ainsi que des propositions type « ateliers ». Ces auteurs demandent une participation, ainsi qu'une couverture des frais kilométriques. Certains auteurs se sont d'emblée désistés.

-> **soirée des « Jolies Retrouvailles » aura lieu le samedi 6 novembre**, pour rassembler les Croisiens, sous format apéritif dinatoire, DJ ponpon.

-> **Marché gastronomique** : Une centaine de personnes étaient présentes. L'animation musicale par « Guitario » a été très appréciée. En revanche, la visite dans le cadre du « Patrimoine », n'a attiré que 15 personnes. Cela fait deux ans que c'est un peu plus « flop » : 60 à 80 personnes avant COVID, mais avec la crise sanitaire, cela devenait délicat de mélanger des groupes. Arnaud propose de revenir l'an prochain à un format plus ludique, afin de réengager les enfants, et garder en tête que le patrimoine en lui-même est parfois bien connu. Il remercie les élus qui ont été présents.

### C.ADJERAD :

-> **Opération Brioche** le week-end dernier, sous même format que l'an dernier. La population a répondu présent, légèrement plus que l'an passé, moins chronophage qu'une distribution classique, et ne force pas la main aux personnes : **210 brioches vendues pour 773.61€ vendu soit un net reversé aux Papillons Blancs de 479.61€.**

-> a assisté à l'**AG EMMAUS** et a remercié l'association pour ses aides ponctuelles.

**A.SOUMILLON** demande s'il sera remis en place une navette, car il y a de la demande de la part de personnes en difficulté. M. le Maire répond que le CCAS travaille afin de le remettre en place dès la fin de l'année.

**JP OLANIER** demande ce qu'il en est pour la friche COURIAT. M. le Maire et Alain SOUMILLON ont reçu un chiffrage de l'architecte, jugé beaucoup trop conséquent. Ils ont sollicité BOE et HANNIER pour devis.

**S.VORREITER** : elle relaie la demande de la locataire de la Bibliothèque pour clôturer l'arrière du jardinet. Il lui est confirmé que le terrain sera clôturé avec l'arboretum.

Dans le cadre de la Maison France Service, elle proposera une communication globale afin de relater tous les services proposés au sein de ce nouvel équipement, porté par la C.C. des Villes Sœurs.

La séance est levée à 20h.